



---

## Compte-rendu de la réunion Personnes Publiques Associées - PLUi

Etat Initial de l'Environnement / Diagnostic agricole et forestier / Diagnostic paysager et patrimonial / Diagnostic socio-économique

Le Jeudi 7 Juin 2018 – 14h30

---

### Présents :

- M. Charles CHIVILO, Président de la CCAF, Maire de MAURY.
- M. Emile AUBIGNA, MAURY.
- M. Miguel QUESADA, ANSIGNAN.
- M. Bernard CAILLENS, Maire de CARAMANY.
- M. Christian LEMOINE, CARAMANY.
- Mme Marise VIDAL, CAUDIES-DE-FENOUILLEDES.
- M. Emmanuel SMAGGHE, CAUDIES-DE-FENOUILLEDES.
- M. Jean-Louis RAYNAUD, Maire de FENOUILLET.
- M. Michel PIGEON, Maire de LATOUR DE FRANCE.
- M. Jacques BARTHES, Maire de LESQUERDE.
- M. Sidney HUILLET, Maire de PLANEZES.
- M. Gilles DEULOFEU, Maire de PRATS-DE-SOURNIA.
- M. José PELEGRY, RABOUILLET.
- M. Jean-Marie GIORGIO, RASIGUERES.
- M. Guy CALVET, Maire de SAINT-ARNAC.
- M. Jacques BAYONA, Maire de SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET.
- M. Jean-François DIAZ, SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET.
- M. Didier FOURCADE, Maire de TRILLA.
- Mme Mireille MOULIS, Directrice Générale des Services, CCAF.
- M. Lionel GAMBUS, Chargé de mission, CCAF.
  
- Mme Geneviève SILVESTRE et Mme Chloé GATHELIER, Direction Départementale des Territoires et de la Mer.
- Mme Giselle SANTANA, Agence Régionale de la Santé.
- Mme Karine JULES, Conseil Régional Occitanie / Pyrénées Méditerranée – Déplacements et Eco-mobilité.
- Mme Christelle CAILLOT, Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales – Infrastructures.
- Mme Manoëlle CHAILLOU, Chambre d'Agriculture du Roussillon.
  
- Mme Mélanie BONNEAU, Directrice d'études – Responsable du pôle Territoires Durables - AURCA.
- Mme Florence COMBALBERT, Chargée d'études planification – AURCA.
- Mme Cécile LUPIAC, Assistante d'études paysagiste urbaniste – AURCA.
- Mme Claire MASSAT, Assistante d'études planification - AURCA.

**Lieu :** Siège de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes

**Objet :** Démographie / Habitat et Renouveau Urbain / Economie et Tourisme / Commerces, Equipements et Services / Mobilités / Connexion numérique

**Mélanie BONNEAU**, Directrice d'Études – Pôle Territoires Durables de l'AURCA présente l'analyse de tous les enjeux environnementaux du territoire qui contribueront à la définition du projet de territoire (PADD, OAP, règlement) et constitueront le référentiel pour l'évaluation environnementale du document.

(Voir diaporama présenté joint au présent CR)

COMMENTAIRES :

**Michel PIGEON** (LATOUR DE FRANCE) s'interroge sur les sources de pollution des cours d'eau.

**Mélanie BONNEAU** (AURCA) pointe principalement des pollutions aux pesticides et des perturbations hydromorphologiques telles que des recalibrages ou des enrochements.

**Emmanuel SMAGGHE** (CAUDIES-DE-FENOUILLEDES) insiste sur un état des connaissances assez lacunaire dans le domaine et s'interroge sur la pertinence du concept de solidarité amont / aval par rapport au risque d'inondation.

**Manoëlle CHAILLOU** (CHAMBRE D'AGRICULTURE) demande si l'eau, après l'air et le bois, peut être une ressource utilisable pour poursuivre l'engagement du territoire dans la transition énergétique. A ce titre, est-ce que le lac de Caramany est équipé en turbine pour une production d'électricité renouvelable ?

**Charles CHIVILO** (MAURY) précise qu'effectivement le barrage est équipé d'une turbine mais située sur le territoire de la commune de Cassagnes et donc de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine. Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, gestionnaire de l'équipement, a stoppé la production d'électricité renouvelable pour des raisons de fiscalité locale.

Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly (SMBVA) a pour mission de gérer tous les aspects relatifs aux eaux superficielles (risques, qualité, quantité). Ce bassin versant présente un retard de gestion de 20 ans par rapport à tout le travail réalisé par le Conseil Départemental de l'Aude, notamment.

Pour **Michel PIGEON** (LATOUR DE FRANCE), les politiques de préservation des paysages et de modération urbaine ne doivent pas se faire au détriment des terres agricoles, notamment irrigables. Il est primordial de préserver le potentiel agricole du territoire de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes.

**Jean-Louis RAYNAUD** (FENOUILLET) dénonce le mythe de la constructibilité limitée qui conduit à artificialiser des terres agricoles.

**Michel PIGEON** (LATOUR DE FRANCE) explique que les paysages se fermeront inexorablement à cause de la déprise agricole. L'enfrichement conduit au boisement et à un risque d'incendie renforcé.

**Emile AUBIGNA** (MAURY) insiste sur les conflits d'usages concernant l'eau superficielle et sur les problèmes d'entretien le long des cours d'eau.

**Charles CHIVILO** (MAURY) salue le travail réalisé par les équipes du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly (SMBVA) concernant les travaux d'entretien des cours d'eau.

**Gisèle SANTANA** (AGENCE REGIONALE DE LA SANTE) est en désaccord sur la présentation du diagnostic concernant l'eau potable en termes qualitatif ou quantitatif. Des points sont à améliorer comme les difficultés d'approvisionnement en eau de certaines communes lors de période estivale. Elle renvoie au Porté à Connaissance de l'Etat (PAC) sur ces questions.

Enfin, l'ARS souhaite que la carte de vulnérabilité à l'exposition au radon soit annexée au rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

*Nota : Après vérification, il faut noter que le Porter à Connaissance a été fourni par l'État en janvier 2018, soit après la rédaction de l'état initial de l'environnement. Les éléments fournis dans ce PAC seront intégrés au rapport de présentation avant l'arrêt de projet du PLUi.*

**Christelle CAILLOT** (CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES-ORIENTALES - INFRASTRUCTURES) note que le territoire est peu impacté par la nuisance bruit dont l'information est donnée par le classement sonore des infrastructures de transport terrestre.

**Geneviève SILVESTRE** (DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER) donne un satisfecit général sur tous les diagnostics et les enjeux relevés.

Quelques questions subsistent :

Les 31,5 ha de consommation foncière en 10 ans constituent-ils la base pour le calcul en hectares des futures zones à ouvrir à l'urbanisation sur les 10 prochaines années ?

Qu'est-il prévu concernant la requalification paysagère des carrières ? Il s'agit d'une obligation qui incombe au carrier exploitant.

Qu'en est-il des différents projets de photovoltaïques au sol à Saint-Paul de Fenouillet, Ansignan, Lansac et Saint-Arnac sur d'anciennes emprises de carrière ou à la place de bâtiments industriels ?

**Charles CHIVILO** (MAURY) informe les participants que les thématiques de l'éolien et du photovoltaïque au sol sont abordées dans le cadre de l'élaboration de la Charte du futur Parc Naturel Régional Corbières Fenouillèdes.

L'ensemble des élus présents se prononcent contre l'implantation des serres photovoltaïques sur les terres agricoles. A ce titre, **Geneviève SILVESTRE** (DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER) souhaite que la lettre du Préfet des Pyrénées-Orientales en date du 17 novembre 2017 traitant de l'implantation des serres photovoltaïque en zone agricole soit annexée au compte rendu de cette réunion.

## PRESENTATION DU DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER

**Cécile LUPIAC**, Assistante d'études paysagiste urbaniste à l'AURCA présente le diagnostic du patrimoine bâti et paysager.

### COMMENTAIRES :

**Jean-Louis RAYNAUD** (FENOUILLET) est d'accord avec les principaux enjeux identifiés mais pose la question des moyens financiers à mobiliser pour réaliser les ambitions. Il pose la question des terres en friche susceptibles d'accueillir des projets de cellules photovoltaïques au sol.

Pour **Jacques BARTHES** (LESQUERDE), les terres agricoles sont à protéger absolument. Il cite les toitures et les terres situées au sein des carrières comme espaces suffisants pour implanter des projets photovoltaïques.

**Manoëlle CHAILLOU** (CHAMBRE D'AGRICULTURE) indique que la Chambre d'Agriculture défend les mêmes positions exprimées par **Jacques BARTHES** (LESQUERDE) concernant l'implantation des projets photovoltaïques.

De plus, la formulation de l'enjeu « le mitage et les fragmentations dans le paysage en limitant notamment un développement anarchique des hangars agricoles isolés ». Pour la Chambre d'Agriculture, il faut travailler sur un développement harmonieux des hangars isolés en interdisant le changement de destination au niveau du règlement du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

## PRESENTATION DU DIAGNOSTIC AGRICOLE ET FORESTIER

**Mélanie BONNEAU**, Directrice d'Études – Pôle Territoires Durables de l'AURCA présente le diagnostic agricole et forestier.

### COMMENTAIRES :

**Geneviève SILVESTRE** (DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER) s'étonne de ne pas voir apparaître une carte de la valeur agronomique des sols dans le diagnostic.

**Didier FOURCADE** (TRILLA) souhaite que la friche soit taxée pour empêcher la rétention foncière.

**Manoëlle CHAILLOU** (CHAMBRE D'AGRICULTURE) précise que la procédure qui oblige les propriétaires à remettre en valeur les terres en friche est du ressort du Conseil Départemental.

Enfin, **Gisèle SANTANA** (AGENCE REGIONALE DE LA SANTE) attire l'attention sur les problèmes en alimentation en eau potable et en assainissement des caves installées hors des zones urbaines ou hors des cœurs de village.

## PRESENTATION DU DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Par manque de temps suite aux discussions animées de cette réunion PPA, Claire MASSAT, Assistante d'études planification à l'AURCA n'a pu présenter le diagnostic socio-économique (à l'exception de la mobilité et des transports sur lesquels se sont concentrés les débats), le diaporama est joint au présent compte rendu.

### COMMENTAIRES :

**Charles CHIVILO** (MAURY) pointe l'absence de bus le dimanche mais se félicite de l'efficacité de la ligne 150 sur la RD117. Mais, il est primordial de revoir la connexion entre les bus Perpignan Méditerranée Métropole et les bus de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée anciennement gérés par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

**Karine JULES** (CONSEIL REGIONAL OCCITANIE / PYRENEES MEDITERRANEE – Déplacements et Eco-mobilité) fait état d'une étude conjointe Perpignan Méditerranée Métropole – Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales mais, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence a été transférée à la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée. Depuis, cette étude doit être relancée avec les bons partenaires techniques et politiques.

**Charles CHIVILO** (MAURY) insiste pour que la Région, très étendue en termes de superficie, reste à l'écoute des territoires ruraux.

**Karine JULES** (CONSEIL REGIONAL OCCITANIE / PYRENEES MEDITERRANEE – Déplacements et Eco-mobilité) informe que concernant le Transport à la Demande, la Région va lancer une politique de relance de la publicité (flyers, etc...) auprès des usagers.

De plus, elle apporte une réponse concrète à une question soulevée par le Syndicat Mixte du Train du Pays Cathare et du Fenouillèdes (TPCF). La Région ne mettra pas à disposition une navette entre la gare de Saint-Paul de Fenouillet et les gorges de Galamus dans la mesure où ce trajet est déjà assuré par un privé.

L'ensemble des élus présents souhaitent que la législation sur les poids lourds soit respectée sur la RD117 car il ne faut pas que cette route devienne une voie de transit entre Perpignan et Carcassonne.

Monsieur CHIVILO remercie les participants et clôture la réunion.